

VILLE DE BOUILLON

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 AOUT 2021

Présents: MM & Mme Noizet W., Président,
Adam P., Bourgmestre,
Houthoofdt A., Maqua J., ~~Istace Fr.~~, Pochet A.,-Echevins,
Arnould Ph., Denis G., Adam D, Defat A, Dabe Fl., Maziers P,
~~Brouillon P~~, De Wachter St., Nemery M-J., ~~Dachy F~~, Tulpin A,
Conseillers,

Mathieu J, Directeur Général.

Albert A, Président CPAS non élu siégeant avec voix consultative.

Absents et excusés : MM Istace Fr., Echevin et Brouillon P. & Dachy F., Conseillers
Communaux

Il est 20 H. Le Président ouvre la séance.

SEANCE PUBLIQUE

Administration

P.V. de la séance du 15.06.21 :

*A l'unanimité sauf abstention de MM Denis G, Adam D, Brouillon P, Dachy, Mmes
De Wachter S, Tulpin A, absents à la séance précédente, approuve ce P.V.*

Comptabilité

- Arrêté du 07.07.21 du Ministre Christophe Collignon approuvant la délibération du 27.05.21 par laquelle le Conseil a arrêté les Mb n°1 du Budget Communal 2021: communication.

Pris Connaissance.

- Arrêté du 08.07.21 du Ministre Christophe Collignon approuvant la délibération du 27.05.21 par laquelle le Conseil a arrêté le Compte Communal 2020: communication.

Pris Connaissance.

- Règlement de fonctionnement du service de ramassage à domicile de déchets triés à destination des producteurs dans l'incapacité d'acheminer leurs déchets au parc à conteneur : adaptation.

A l'unanimité, approuve ce nouveau Règlement.

- Règlement redevance communale pour la vente de sacs poubelles destinés à la collecte en porte-à-porte des P+MC – années 201 à 2025 : approbation

A l'unanimité, approuve ce nouveau Règlement.

Le montant de la redevance est fixé à :

- ***03,00 € TVAC par rouleau de 20 sacs d'une contenance de 60 litres destinés aux citoyens et à tous les autres producteurs de PMC, à l'exception des écoles et hall des sports qui utiliseront des sacs de 120 litres.***
- ***06,00 € TVAC par rouleau de 10 sacs d'une contenance de 240 litres destinés à la collecte des PMC produits lors d'évènements ponctuels : manifestations diverses, kermesse, marché, brocante, ...***

- Musée Ducal: Subside ordinaire 2021 de 11 000,00 : liquidation

A l'unanimité, approuve cette liquidation.

- La Source asbl : Subside ordinaire 2021 de 7 000,00 : liquidation

A l'unanimité, approuve cette liquidation.

Intercommunales – Associations

- IMIO : AG extraordinaire du 28.09.21 : approbation des points mis à l'ordre du jour.

A l'unanimité, approuve l'OJ de cette A.G. Extraordinaire.

- Idelux-Eau : Entretien et curage préventif du réseau d'égouttage : Marché « In House » et Convention relative aux modalités d'exécution des missions confiées à Idelux-Eau : approbation.

A l'unanimité, décide de passer un marché public en vue de l'entretien et du curage préventif des égouts sur le territoire de Bouillon, de consulter à cette fin IDELUX-EAU en application de l'exception « In House » et d'approuver la convention relative à ce marché

- ORES : Renouvellement du GRD Electricité : Appel à candidature : approbation

A l'unanimité, décide

- 1. D'initier un appel à candidature en vue de sélectionner un candidat gestionnaire de réseau de distribution pour la gestion de la distribution d'électricité sur son territoire, pour une durée de 20 ans, en vue de le proposer à la CWaPE ;***
- 2. De définir les critères objectifs et non discriminatoires suivants qui devront obligatoirement être détaillés dans les offres des candidats intéressés afin que la commune puisse comparer utilement ces offres :***
 - 1. La stratégie du candidat en faveur de la transition énergétique.***

Les candidats remettront un dossier expliquant la stratégie envisagée dans le cadre de la transition énergétique. Ce dossier comprendra un maximum de 30 pages.

2. La stratégie du candidat en matière d'inclusion (proximité, précarité énergétique, ...)

Les candidats remettront un dossier expliquant la stratégie du marché dans le cadre de l'inclusion des utilisateurs de réseau dans le système énergétique d'aujourd'hui et de demain, des mesures mises en œuvre pour faciliter le fonctionnement et l'accès des marchés à l'énergie, Ce dossier comprendra un maximum de 15 pages.

3. La capacité du candidat à garantir la continuité de ces missions de services publics

Les candidats devront détailler, par tous les moyens utiles, qu'ils disposent de la taille suffisante par rapport à l'ambition dont ils font preuve quant à la procédure de renouvellement. Le rapport taille/ambition devra ainsi permettre au Conseil communal de déterminer si le candidat dispose des capitaux, de l'organisation, des ressources humaines (liste non exhaustive) suffisants pour rencontrer les exigences liées aux marchés communaux envisagés.

4. La qualité des services d'exploitation du/des réseaux et des services de dépannage du candidat

Les candidats devront détailler la manière avec laquelle leurs services sont organisés et ce, en reprenant les critères suivants (liste exhaustive) conformes aux statistiques remises annuellement à la CWaPE

A. *Durée des indisponibilités en Moyenne Tension (Heure/Minute/Seconde)*

- i. La durée des interruptions d'accès non planifiées et ce, en 2017, 2018 et 2019*

B. *Interruption d'accès en basse tension*

- i. Nombre de pannes par 1000 EAN*
ii. Nombre de pannes par 100 km de réseau (basse tension) et ce, pour 2017, 2018 et 2019

C. *Plaintes relatives à la forme d'onde de tension en basse tension*

- i. Nombre total de plaintes reçues par 1000 EAN (basse tension) et ce, en 2017, 2018 et 2019*

D. *Offres et raccordements*

- i. Nombre total d'offres (basse tension)*
ii. Pourcentage des dossiers avec dépassement de délai ayant pour cause le GRD et ce, pour 2017, 2018 et 2019
iii. Nombre total de raccordements (basse tension)
iv. Pourcentage des dossiers avec dépassement de délai ayant pour cause le GRD et ce, pour 2017, 2018 et 2019

E. *Coupures non programmées*

- i. Nombre total de coupures non programmées par 1000 EAN (basse ou moyenne tension) et ce, pour 2017, 2018 et 2019*
ii. Temps moyen d'arrivée sur site et ce, pour 2017, 2018 et 2019

iii. Temps d'intervention moyen et ce, pour 2017, 2018 et 2019

- 3. De fixer au 15 octobre 2021 la date ultime de dépôt des offres des candidats intéressés ;**
- 4. De fixer au 15 novembre 2021 la date ultime d'envoi des réponses complémentaires des candidats intéressés aux questions de la commune sur leurs offres**
- 5. De publier l'annonce telle que reprise en annexe 1 de la présente délibération sur le site internet de la Ville de Bouillon**
- 6. De transmettre copie de la présente délibération aux gestionnaires de réseau de distribution d'électricité actifs en Région wallonne, à savoir :**
 - **AIEG, rue des marais 11 à 5300 Andenne**
 - **AIESH, rue du Commerce 4 à 6470 Rance**
 - **ORES Assets, Avenue Jean Monnet 2 à 1348 Louvain-la-Neuve**
 - **RESA, rue Louvrex 95 à 4000 Liège**
 - **REW, rue Provinciale 265 à 1301 Bierges**
- 7. De charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération**

CPAS

- CPAS : Statut Administratif : Modification du Chapitre X section 3 2° relatif au « Congé de Naissance » : approbation

A l'unanimité, approuve cette modification.

F.E.

- Budget 2022 de la F.E. de Bouillon : approbation

A l'unanimité, approuve ce budget 2022 avec part communale de 42 205,28€. Inquiétudes de Mr Defat et Mme Nemery concernant l'état préoccupant de l'escalier donnant accès aux cloches. Mme Nemery prévient qu'en cas d'accident, la Ville serait responsable.

Circulation routière

- Règlement complémentaire de roulage à Bouillon, rue de l'Hospice/Blvrd Vauban/Blvrd Heynen portant sur l'interdiction de stationnement d'avril à octobre, le dimanche de 06h00 à 14h00 ainsi qu'à l'interdiction d'arrêt et de stationnement pour les véhicules de camping, ***tous les jours***, de 22h00 à 06h00 : approbation

l'unanimité, approuve ce nouveau Règlement.

- Règlement complémentaire de roulage portant sur l'interdiction, rue de la Passerelle à Frahan, du côté opposé, à hauteur et sur la largeur de l'immeuble n° 26 : approbation

A l'unanimité, approuve ce nouveau Règlement.

Travaux

- CSC pour les travaux de remplacement des chassiss de la salle de football à Corbion: approbation

A l'unanimité, approuve ce CSC au montant estimatif de 40 000,00€ TVAC.

- CSC pour les travaux de sécurisation et de réfection de l'Eglise de Les Hayons: approbation

A l'unanimité, approuve ce CSC au montant estimatif de 35 230,00€ TVAC.

Alain Houthoofdt quitte la séance.

- Travaux d'égouttage rue du Lion d'Or, rue du Moulin, rue du Petit à Bouillon & rue de la Gare à Noirefontaine : approbation du décompte final

A l'unanimité, approuve ce décompte final au montant de 322 274,71€ HTVA avec part communale de 103 975,00€ HTVA correspondant à 4 159 parts de 25,00€ chacune de la catégorie F à souscrire au capital D'IDELIX-EAU et charge le Collège Communal de libérer annuellement le montant souscrit ci-dessus à concurrence d'au minimum 1/20^{ème} de cette souscription jusqu'à la libération totale des fonds.

Alain Houthoofdt rentre en séance.

- CSC pour les travaux d'entretien extraordinaire de voiries 2021: Réfection de la rue du Tambourin à Corbion: approbation

A l'unanimité, approuve ce CSC au montant estimatif de 64 707,78€ TVAC.

PCS

- PCS : Campagne 2021 « Ma Commune soutient le « Service Citoyen » pour tous les Jeunes : adhésion à la Charte « un Service Citoyen pour tous les jeunes » : approbation

A l'unanimité, approuve cette adhésion.

- PCS : Projet « Paroles de Femmes au temps du Covid-19 » : Convention de partenariat avec l'ACRF : approbation

A l'unanimité, approuve cette adhésion.

- PCS : Demande de mise en place des ateliers parentalité à la Maison Médicale (Action 5.6.02 Espace-temps parentalité du PCS) – tarification : approbation

A l'unanimité, approuve cette tarification :

	<i>Dépense</i>	<i>Recette (intervention des familles participantes)</i>
<i>Coût du cycle</i>	<i>25,00 € / pers / atelier = 100,00 € / cycle Max 10 familles peuvent s'inscrire → max 1 000,00 €</i>	<i>10,00 € / pers / atelier = 40,00 € / cycle Pour 10 pers inscrites : 400,00 €</i>

Aliénation

- Vente de gré à gré à Mr Jean-Claude Ballieu des parcelles communales sises à Bellevaux, rue du Foru, 17 à 6834 Bellevaux, cadastrées 2ème Div., S° A, n° 340L d'une superficie de 46 ca & n° 340K d'une superficie de 27a 34ca : approbation
A l'unanimité, approuve cette transaction pour un montant global de 3 900,00€
- Vente de gré à gré avec déclassement, à Mr & Mme Fontaine-Petitjean Dominique & Valérie, d'une partie du chemin communal n°1 à Vivy d'une contenance de 2a 34ca longeant leurs propriétés cadastrées à Vivy, 11ème Div., S° B, n° 33H et 29G : Confirmation de sa délibération du 25.02.21 ; approbation du projet d'acte dressé par le CAI du Luxembourg en date du 27.07.21 & mandat donné au même CAI pour passer l'acte authentique relatif audit immeuble et pour représenter y représenter la Ville.

A l'unanimité, donne *confirmation de sa délibération du 25.02.21 pour un montant de 03,30€/m² ; *approbation du projet d'acte dressé par le CAI du Luxembourg en date du 27.07.21 & *mandat au même CAI pour passer l'acte authentique relatif audit immeuble et pour représenter y représenter la Ville.

- Achat de gré à gré à Mr Raymond Gouverneur de sa parcelle sise à Frahan, lieu-dit "Les Crêtes" n° 211 F de 1 ha 36 a 15 ca : approbation

A l'unanimité, approuve cette transaction pour un montant global de 3 400,00€

Convention

- Covid19 - PCS - Croix Rouge : Convention relative à l'offre de transport vers les lieux de Vaccination entre la Croix Rouge et la Ville de Bouillon : approbation

A l'unanimité, approuve cette convention avec remboursement - déduction faite du montant versé au CPAS de Bouillon (En tout état de cause, la Commune ne pourra reverser davantage que la subvention régionale perçue, déduction faite du montant versé au CPAS de Bouillon) - des dépenses engagées par la Croix Rouge dans le cadre de cette offre de transport – tous moyens humains, de communication, informatiques et logistiques confondus

- Covid19 – PCS – CPAS : Convention relative à l'offre de transport vers les lieux de vaccination entre le CPAS et la Ville de Bouillon

A l'unanimité, approuve cette convention avec remboursement des dépenses engagées par le CPAS dans le cadre de cette offre de transport – tous moyens humains, de communication, informatiques et logistiques confondus.

- Convention de partenariat relative à la mise en place d'un parcours d'enduro VTT permanent : approbation

A l'unanimité, approuve cette convention

Zone de Police

- Loi sur la Fonction de Police : Acquisition de bodycams : autorisation de principe

donnée aux Services de Police de la Zone de Police Locale « Semois & Lesse » ainsi qu'aux Services de Police des Zones de Police Locale limitrophes qui viendraient en renfort de la Zone de Police Locale « Semois & Lesse » à recourir à l'utilisation visible de caméras mobiles sur le ressort du territoire communal de la Ville de Bouillon

A l'unanimité, approuve cette autorisation

Questions

André Defat :

- *Au niveau du Covid19, il serait intéressant d'inciter le Personnel Communal, à se faire vacciner. – Réponse du Bourgmestre : accord pour initier une procédure d'incitation à la vaccination sans que celle-ci soit une obligation – note Service RH.*
- *En ce qui concerne l'esplanade du Tombeau du Géant, il est urgent de procéder au nettoyage et à l'entretien des plantations – Réponse de Mr Houthoofdt : c'est prévu ! - note Service Travaux.*
- *Quid de l'entretien et de la réparation de la RN89 ?? + intervention de Mme Nemery relative à la dangerosité du carrefour du Point du Jour et de la RN 89 – Réponse du Bourgmestre proposant qu'une motion d'interpellation du SPW-Mwet et de son Ministre de Tutelle soit approuvée séance tenante par le Conseil concernant ces points, l'entretien des trottoirs du Quai du Remparts ainsi que du Carrefour de la route de Chanteraine avec la RN89. A l'unanimité, approuve cette Motion - note Service Secrétariat.*
- *Une nouvelle banque quitte Bouillon : la BNP – Paribas. - Réponse du Bourgmestre proposant qu'une motion du Conseil soit approuvée séance tenante par le Conseil. A l'unanimité, approuve cette Motion - note Service Secrétariat.*

Il est 21h15. Le Président lève la séance.
Approuvé en séance du 30 septembre 2021.

Par le Conseil :
le Directeur Général,
J. MATHIEU

le Bourgmestre,
P. ADAM